

mière femme de M. Dupuis s'appelait Jeanne Fournel. On ignore où son premier mariage fut célébré, mais il semble probable que Zacharie Dupuis était veuf lorsqu'il vint en la Nouvelle-France.

Mgr Tanguay nomme Croisat la seconde femme de M. Dupuis et la fait naître en 1648. En fait, elle signe Grosard, Grozard et Groisard dans les actes de Basset et de Mouchy (1).

De plus, elle était à Montréal dès 1665 et, au recensement de 1667, déclarait être âgée de 40 ans, ce qui reporte sa naissance à 1627 ou 1628 et non 1648, comme on lit dans Tanguay.

En 1671, le 26 décembre (Basset) les seigneurs de Montréal reconnaissant les services rendus par l'excellent officier Zacharie Dupuis, lui concèdent, en fief noble, sans justice, 320 arpents de terre, dont 8 arpents le long du fleuve par 40 de profondeur, au lieu dit le Saut Saint-Louis. Selon cet acte, M. Dupuis était déjà en possession de cette terre et il n'y a aucun doute que ce soit là le fief Verdun (2).

Le 17 octobre 1672 (Faillon, III, 229, et *Rapports Seigneuriaux*) on lui concède, en plus, l'île aux Hérons et autres îles faisant face aux huit arpents déjà reçus.

Le 12 novembre 1673 (Basset), Zacharie Dupuis et sa femme Jeanne Groisard "désirant se retirer des embarras du monde et se donner à Dieu", cèdent aux Filles de la Congrégation Notre-Dame tous leurs biens meubles et immeubles, sauf une maison et un lopin de terre sis "dans le lieu destiné pour la ville", à charge par les donataires de nourrir et entretenir les donateurs pendant leur vie en la maison de la Congrégation et de "faire prier Dieu pour le repos de leurs âmes".

M. Dupuis mourut chez les Sœurs de la Congrégation et fut inhumé le 1er juillet 1676. Quant à sa femme il est probable qu'elle dut quitter Montréal, car on n'en trouve plus mention.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Massicotte, *Les Colons de Montréal*, *Mem. de la Soc. Roy.*, 1913 p. 51.

(2) Voir, au sujet de ce fief, le *Bulletin des Recherches historiques*, 1914, p. 42, article B. Sulte, et p. 152, article E.-Z. Massicotte.